Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 9

Artikel: Une expérience à répéter
Autor: Hugi, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384775

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

adversaires du contingentement aurait de très graves conséquences. Elle en rendrait pratiquement impossible l'application. La base constitutionnnelle ne serait dès lors pas plus large que celle qu'assuraient les anciens articles économiques. La lutte longue et difficile menée pour obtenir cette modification constitutionnelle apparaîtrait alors complètement inutile. Il s'agit donc bien, aujourd'hui, de s'opposer à une interprétation restrictive qui enlèverait au nouvel article économique une bonne partie de son efficacité.

Une expérience à répéter

Par *André Hugi*

Si l'usage du terme Unesco est devenu courant dans la presse, à la radio et dans notre langage, il faut cependant avouer que nombreux sont encore ceux qui ignorent tout ou presque du rôle qu'est appelé à jouer cet organisme international et de ses tâches.

L'Unesco, c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre les nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de religion ou de langue, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

Dans le préambule de l'acte constitutif de l'Unesco, du 16 novembre 1945, il est dit:

> Les gouvernements des Etats parties à la présente convention, au nom de leurs peuples, déclarent: que les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix; que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre; que la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes; que, la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance; qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

Pour ces motifs, les Etats signataires de cette convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre les peuples, en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives.

En conséquence, ils créent par les présentes l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde, dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame.

Il est heureux pour nous que les fondateurs de l'Unesco aient reconnu qu'il ne suffisait pas de proscrire la guerre et de la combattre par les armes dans de nouvelles guerres, mais qu'il fallait au contraire en détruire les germes à sa source, c'est-à-dire dans l'âme de chaque être humain.

Pour parvenir à ces fins, l'Unesco s'efforce:

1° de favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle des nations;
2° d'imprimer une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture;
3° d'aider au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir.

Avant tout, l'Unesco se préoccupe de l'*éducation*. Il ne peut exister de communauté d'esprit entre hommes qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour se connaître ou qui se connaissent mal. En plus des programmes annuels qui lui assignent des tâches précises, l'Unesco a élaboré en 1950 un programme de base valable pour plusieurs années et prévoyant entre autres les tâches ci-après:

a) l'extension de l'éducation par la lutte contre l'analphabétisme, par l'éducation de base, l'éducation des adultes et celle de l'enfance;
b) l'amélioration de l'éducation par l'échange d'informations entre pédagogues;
c) l'éducation pour la compréhension humaine.

C'est ainsi que l'Unesco s'efforce de favoriser dans la mesure de ses moyens les recherches scientifiques ayant en vue l'amélioration des conditions d'existence de l'homme. Des missions, composées d'éducateurs, sont envoyées dans divers Etats membres pour étudier les difficultés qui se présentent dans ces pays en matière d'éducation. Des stages d'étude sont organisés pour examiner les questions relatives à l'éducation de base, à l'éducation des adultes, à l'éducation pour la compréhension humaine, le rôle des bibliothèques publiques, l'amélioration des manuels scolaires, etc.

Les contacts humains étant le mieux à même de promouvoir l'interpénétration réciproque des différentes cultures, l'Unesco attache une grande importance aux *échanges de personnes.* Son programme a également pour but de favoriser la formation de techniciens originaires de pays ne disposant pas des moyens pédagogiques nécessaires. A cet effet, un certain nombre de *bourses d'études* sont distribuées par l'Unesco.

Mais alors que, jusqu'ici, les bourses d'études étaient réservées aux savants, aux étudiants et aux techniciens, l'Unesco a résolu de tenter une expérience et de faire un effort spécial pour *développer les contacts entre les travailleurs des divers pays,* non pas par la radio, le film ou la presse, mais par des contacts personnels, d'homme à homme, d'ouvrier à ouvrier.

Ainsi, en 1952, pour la première fois, l'Unesco a accordé quarante-deux bourses de voyage, pour un total de 40 000 dollars, à quarante-trois groupes de travailleurs désirant faire un voyage d'étude à l'étranger. De cette façon, quelque huit cents travailleurs de treize pays de l'Europe auront l'occasion, en 1952, de faire un voyage d'étude et de bénéficier des bourses offertes par l'Unesco. Ces voyages leur permettront de prendre contact avec des travailleurs de l'étranger, de connaître leurs conditions de travail et leurs conditions de vie.

Les bourses de l'Unesco couvrant tous les frais de déplacement, seuls les frais de logement et de subsistance doivent être supportés par les participants à ces voyages. Chaque groupe de voyage sera en relations avec un représentant de la Commission nationale de l'Unesco du pays qu'il visite. Son programme ne se limitera pas à l'étude de la branche professionnelle, mais s'étendra à tout ce qui peut contribuer au développement de la culture générale des participants.

Les demandes de bourses devaient être adressées jusqu'à mi-décembre 1951 aux organisations nationales représentées auprès de l'Unesco. La Confédération internationale des syndicats libres a adressé trente et une demandes de bourses, dont vingt furent agréées. De son côté, l'Alliance coopérative internationale en a envoyé dix, parmi lesquelles sept ont été acceptées. D'autres organisations internationales de travailleurs, entre autres la Fédération internationale des ouvriers chrétiens, etc., envoyèrent également des demandes de bourses. Trois bourses ont été accordées pour la Suisse, dont une aux typographes des imprimeries coopératives de Suisse sous le patronage de l'Alliance coopérative internationale et de l'Union suisse des coopératives de consommation.

Le voyage du personnel des imprimeries coopératives suisses, auquel l'auteur de ces lignes a eu le privilège de participer, comprenait vingt-quatre participants de treize imprimeries coopératives, plus un interprète, et se déroula du 10 au 25 mai 1952. Le

voyage, qui mena les participants à Paris, Londres, Leicester et Manchester, fut principalement consacré à la visite d'imprimeries coopératives. Néanmoins, d'autres entreprises furent également visitées, notamment l'Imprimerie Nationale à Paris, la Fabrique Monotype et l'Imprimerie du *Times* à Londres. Depuis Manchester, les participants firent un pèlerinage à Rochdale où fut créé le premier magasin coopératif du monde (11 août 1844) par les équitables pionniers de Rochdale. Par ailleurs, une réception eut lieu à la Maison de l'Unesco à Paris, où M. Torres-Bodet, directeur général, et ses principaux collaborateurs, MM. Carter, Legrand, Schneider et Bouchard, entretinrent leurs visiteurs sur les buts et les tâches de l'Unesco. Les exposés faits en anglais, en allemand et en français ne manquèrent pas de donner une note internationale à cette réunion. Le même jour, les participants étaient reçus par Mme Léon Jouhaux, directrice du siège français du B. I. T. La charmante maîtresse des lieux exposa brièvement à ses hôtes, dans un allemand impeccable, les origines et le fonctionnement de cette grande organisation internationale. Signalons également le dîner offert par la Confédération des sociétés coopératives ouvrières de production de France, au cours duquel M. Antoni, directeur général, après avoir dit tout le plaisir que lui causait la visite des ouvriers des imprimeries coopératives de Suisse, donna quelques renseignements sur l'évolution du mouvement coopératif ouvrier en France, dont les origines remontent à plus d'un siècle et qui compte actuellement 700 sociétés coopératives ouvrières de production en chiffre rond.

A Paris, comme à Londres, Leicester et Manchester, des rencontres avaient été prévues avec des syndicalistes et des coopérateurs qui renseignèrent les participants au voyage sur les conditions de travail et de vie des travailleurs français et anglais. L'interprète qui accompagnait le groupe fut d'une grande utilité en Angleterre, et M. Rotach, rédacteur à l'U. S. C., à qui incombait cette tâche, a droit à la reconnaissance de tous les participants.

Le voyage d'étude des ouvriers des imprimeries coopératives suisses fut une complète réussite sous tous les rapports. Les participants furent partout accueillis avec la plus grande cordialité, tant par leurs camarades syndiqués français qu'anglais. Ils rentrèrent en Suisse enchantés de tout ce qu'ils avaient vu et appris au cours de ce périple. Ayant fait ample moisson de connaissances nouvelles durant ce voyage riche en enseignements, ils sont unanimes à déclarer que de tels contacts entre ouvriers ne peuvent que contribuer à l'avènement d'un monde meilleur et qu'il convient que l'Unesco soit soutenue par toutes les nations dans sa mission de paix, de compréhension internationale et de rapprochement des peuples. Il serait à souhaiter que ces voyages d'étude ne restent pas une expérience sans suite, mais qu'ils soient organisés chaque année, pour permettre à d'autres travailleurs de rencontrer d'autres travailleurs.

La Suisse a adhéré le 28 janvier 1949 à l'Unesco, dont le nombre des membres atteignait 64 Etats à la fin de 1951. La contribution de la Suisse s'élève à 600 000 fr. par année, ce qui correspond à une somme de 15 ct. par tête de la population. Quand on pense aux centaines de millions de francs qui sont engloutis chaque année pour les armements, cette somme paraît bien modeste comparée à la grande œuvre humanitaire entreprise par l'Unesco.

Que se passe-t-il au Moyen-Orient ?

Par *Richard Bringolf*,
conseiller national, secrétaire de la Chambre vaudoise du travail

Les pays qui constituent le Moyen-Orient: Liban, Syrie, Irak, Jordanie, Iran, font souvent l'objet de nouvelles qui trouvent un écho prolongé dans la presse mondiale. Les crises politiques se succèdent à une cadence accélérée et sont la preuve du bouillonnement des esprits. Pour mieux comprendre les raisons de cet état de choses, il ne faut pas oublier que le Moyen-Orient naît depuis peu d'années à la civilisation occidentale et qu'il a des siècles à combler pour connaître le standard de vie des pays économiquement et socialement plus avancés, tel le nôtre par exemple.

Pour qui a le privilège de voyager dans ces pays, il constate tout d'abord qu'en fait on est encore au stade du moyen âge et, d'un côté, on trouve les grands propriétaires terriens et les grands commerçants et, de l'autre, le prolétariat rural et urbain, celui-là vivant souvent dans des conditions pires que celui-ci. D'un côté, des richesses souvent fabuleuses, de l'autre, tout un peuple manquant presque toujours des moyens de satisfaire ses besoins élémentaires. Dès lors, comment s'étonner du grand intérêt porté par les masses miséreuses au communisme? Il faudrait être insincère avec soi pour ne pas comprendre l'attrait qu'offre aux yeux de ces populations souffrant matériellement de conditions d'existence au-dessous de toute description une propagande qui tend à exalter tout ce qui se fait dans les pays au-delà du rideau de fer. C'est ce qui a permis au signataire de ces lignes de dire au docteur Mossadegh, ancien et nouveau premier ministre d'Iran, qu'un peuple qui souffre, qui ne mange pas à sa faim, qui manque de l'essentiel, n'offre pas une grande résistance à l'attrait du fruit qu'on lui présente. Que ce peuple est prêt à suivre celui qui lui promettrait la lune, car il n'a plus rien à perdre et ne peut pas, si l'expérience ne réussit pas, se trouver plus mal qu'actuellement. Il faut savoir qu'en Iran, par exemple, il n'est pas nécessaire que les Russes envahissent le pays militairement pour imposer le communisme. La poire mûrit naturel-